

Bonjour,

Vous êtes plusieurs à vous questionner, avec raison, sur les conditions de travail alors que la température est très élevée! Nous sommes conscients que celle-ci cause un important inconfort pour vous et vos élèves et crée des conditions très difficiles d'enseignement et d'apprentissage.

Toutefois, à moins que la personne salariée estime que ces températures représentent un danger grave et imminent pour sa santé et sa vie, il ne lui sera pas possible d'exercer son droit de refus. Il est important de savoir que dans tous les cas, même dans les zones les plus à risque (qui ne correspondent pas à la situation actuelle dans les écoles et les centres), l'employeur est légitimé de maintenir les personnes salariées en poste. Une fiche complémentaire de la CNESST destinée aux employeurs a par ailleurs été développée. Vous pouvez la consulter : [travailler-a-la-chaaleur-fiche-complementaire-employeurs.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.cnesst.ca/fr/ressources/autres-ressources/travailler-a-la-chaaleur-fiche-complementaire-employeurs.pdf).

De plus, la CNESST a préparé une fiche d'information pour que les personnes salariées puissent évaluer la situation et prendre les mesures pour leur santé et leur sécurité. [Travailler à la chaleur... Attention! - 4e édition \(gouv.qc.ca\)](https://www.cnesst.ca/fr/ressources/autres-ressources/travailler-a-la-chaaleur-attention-4e-edition). Vous pouvez aussi utiliser le calculateur de l'IRSST (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail) [Utilitaires pour la contrainte thermique due à la chaleur en milieu de travail \(irsst.qc.ca\)](https://www.irsst.qc.ca/fr/ressources/autres-ressources/utilitaires-pour-la-contrainte-thermique-due-a-la-chaaleur-en-milieu-de-travail) afin de procéder à l'évaluation de vos locaux. À notre avis, les mesures de prévention énoncées au point 6 du document « Travailler à la chaleur... Attention! » sont celles qui pourraient vous aider à passer au travers ces journées chaudes.

Nous sommes conscients que ces règles ne corrigent pas la situation. Toutefois, nous souhaitons vous transmettre l'information diffusée par la CNESST.

Diminuez le rythme, hydratez-vous et surveillez les symptômes de coup de chaleur!

Passez, tout de même, une belle journée.

L'équipe de L'APL